



**Conférence de consensus
sur la prévention de la récidive**

Les Français et la prévention de la récidive

Note de Jean-Daniel Lévy,

Directeur du Département Politique & Opinion de l'institut Harris Interactive

Préambule : Une production de sondages d'opinion limitée, illustratif du fait que la prévention de la récidive ne constitue pas aujourd'hui un sujet d'opinion fermement constitué

Lorsqu'on se penche sur la production de sondages publiés consacrés au thème de la récidive, ou même plus largement à ceux de la justice et de la prison, deux constats s'imposent : **on ne dénombre que peu de sondages publiés** et ceux-ci réagissent exclusivement à l'actualité. En effet, la plupart des enquêtes menées sur ces thématiques font écho à un fait divers ou à une loi, celle-ci faisant elle-même souvent suite à une affaire ayant défrayé la chronique et ému l'opinion. Un pic notable de « production sondagière » s'observe en 2011, année marquée par la médiatisation de plusieurs faits divers mettant en cause des récidivistes : meurtre de Laëtitia à Pornic en janvier, meurtre d'Agnès au Chambon-sur-Lignon en novembre... Ainsi en est-il, par exemple, de l'enquête réalisée par TNS Sofres fin novembre 2011 suite au viol et au meurtre d'Agnès, une collégienne de 13 ans : selon cette enquête, 75% des Français imputent ce drame à un dysfonctionnement des dispositifs actuels de lutte contre la récidive¹. Mesures « à chaud » des opinions, **ces sondages évaluent certes le sentiment des Français face à un événement, mais ils ne sauraient pour autant traduire leur véritable position**, et donc permettre une analyse des évolutions de l'opinion

¹ http://www.tns-sofres.com/_assets/files/2011.11.25-chambon.pdf

dans le temps. Sur d'autres sujets, le suivi longitudinal des enquêtes a permis de mettre en lumière les contradictions, ou à tout le moins les différences d'opinion, entre les mesures effectuées à un moment donné et la rémanence quelques semaines ou mois après. On peut dès lors s'interroger sur les prises de position des Français en dehors des temps d'émotion que constituent les mises en avant médiatiques des affaires impliquant des récidivistes : différent-elles ou non de ces mesures « à chaud » ?

Ainsi, depuis 2004, une demi-douzaine de lois visant la récidive ont été votées, celles-ci visant la création d'un fichier recensant des criminels sexuels, l'extension du port du bracelet électronique aux récidivistes ayant été condamnés à une peine d'au moins cinq ans de prison, l'instauration de « peines plancher », la rétention de sûreté ou encore la possibilité de castration chimique... Cette période a vu également l'apparition de séries, de films ou de livres mettant en scène de manière « réaliste » l'univers carcéral ou judiciaire actuel : un Prophète de Jacques Audiard, les séries Prison Break, Oz ou Engrenages, ou encore le livre « *La prison doit changer, la prison va changer avait-il dit* » de Véronique Vasseur et le téléfilm « *Médecin-chef à la Santé* » de Yves Rénier, adapté d'un de ses précédents ouvrages sur le sujet. Pourtant, **peu d'enquêtes d'opinion (publiées) approfondies ou « dépassionnées » ont été menées**. Comme si la question de la prévention de la récidive ne constituait pas vraiment aujourd'hui un sujet dans l'opinion française. Ou, à tout le moins, considéré par les responsables des médias comme un sujet devant faire l'objet d'une convocation de l'Opinion.

En gardant à l'esprit ces deux limites – faiblesse du nombre d'enquêtes publiées et temporalité « biaisée » – qui invitent à une certaine prudence dans la lecture et l'interprétation des résultats, nous vous proposons néanmoins de dresser ci-après **un panorama de la perception des Français à l'égard du sujet complexe de la prévention de la récidive**, l'un des principal chantier de rentrée du ministère de la Justice.

1. Un constat relativement partagé et stable : la justice n'apparaît pas assez sévère envers les récidivistes alors que la prison ne dissuade pas, voire encourage la récidive.

Les enquêtes concernant la récidive permettent d'établir un premier constat : **les Français assignent bien à la justice et à la prison une mission de réinsertion et de prévention de la récidive mais ils estiment qu'elle peine à remplir cette mission**, faute principalement de moyens.

Invités à juger l'action de la justice face aux récidivistes, les Français dénoncent une forme de « laxisme ». Ainsi, en février 2011, soit quelques semaines seulement après « l'affaire Laetitia Perrais », 85% déclaraient dans un sondage réalisé par l'IFOP² pour le Figaro que « **les jugements et les peines prononcés par la justice française contre les récidivistes ne sont pas assez sévères** ». Quelques mois après, en mai 2011 dans un sondage CSA pour l'Institut de la Justice³, la proportion est moindre mais toujours largement majoritaire, 70% dénonçant le fait que « **la justice française est trop indulgente à l'égard des récidivistes** », un sur deux étant même « tout à fait d'accord » avec cette affirmation. Ce jugement est très largement répandu parmi les sympathisants de Droite (81%) mais également majoritairement porté par les sympathisants de Gauche (63%). En mars dernier, dans une autre étude réalisée pour l'Institut de la Justice, 43% des Français indiquaient également être favorables à l'extension des « peines plancher » pour les récidivistes, quand en novembre dernier ils étaient autant à penser que leur suppression allaient entraîner une hausse de la délinquance. Notons que le jugement des personnes appartenant aux catégories populaires, des individus au niveau d'études le moins élevé ou encore des personnes proches de la Droite, à l'encontre de la justice et de son action contre la récidive, apparaît souvent comme le plus sévère. Or on le voit, les Français dans leur ensemble estiment que la justice est défaillante dans son traitement de la récidive.

Autre acteur impliqué dans la lutte contre la récidive, **la prison n'est guère mieux perçue.** En effet, selon une enquête menée en 2009 par le Ministère de la Justice sur les connaissances et représentations des Français sur la prison (récemment évoquée par la Garde des Sceaux Christiane Taubira), les trois-quarts des personnes interrogées estiment que **la réinsertion et la dissuasion des délinquants sont les missions de la prison.** Certes, il s'agit avant tout de les punir (80%) et de protéger la société (82%), mais la prison ne peut, aux yeux d'une très large majorité de la population, faire l'impasse sur la prévention de la récidive, notamment du fait d'un véritable dispositif de réinsertion (73%). Or force est de constater qu'elle ne parvient pas aux yeux des Français à remplir cette mission : en effet, **44% d'entre-eux estiment que la prison n'empêche pas la récidive, 33% estimant même qu'elle la favorise**, alors que seuls 20% pensent qu'elle permet de lutter contre de nouveaux passages à l'acte. Cette proportion de Français considérant que la prison ne permet pas de lutter contre la récidive est à rapprocher du chiffre précédemment cité, indiquant qu'une proportion identique impute un

² http://www.ifop.com/media/poll/1407-1-study_file.pdf

³ <http://www.csa.eu/multimedia/data/sondages/data2011/opi20110511-la-lutte-contre-la-recidive.pdf>

drame impliquant un récidiviste au dysfonctionnement du système actuel plutôt qu'à la fatalité. En outre, nombreux sont ceux qui dénoncent les mauvaises conditions de détention dans le système pénitentiaire français, voire son inhumanité. Les récentes révélations concernant l'état des prisons et la multiplication des reportages montrant l'état d'insalubrité des bâtiments pénitenciers, tels que la prison des Baumettes à Marseille ou la prison de Colmar, laissent à penser que l'opinion ne devrait pas avoir évolué sur ce point depuis 2009.

Ainsi, les Français estiment à la fois que la justice n'est pas assez sévère envers les délinquants récidivistes mais également que la prison ne constitue pas aujourd'hui une solution efficace à la récidive. Certes, ils imputent avant tout cette inefficacité de l'une comme de l'autre à un manque de moyens : 77% estiment, d'après le sondage IFOP, que la justice et les juges ne bénéficient pas de moyens suffisants pour faire correctement leur travail, quand les moyens de détention des prisonniers sont critiqués par deux tiers de la population dans le sondage commandité par le Ministère de la Justice. Reste que le constat est quasi unanimement partagé et critique.

2. Le rôle des aménagements de peine pour lutter contre la récidive divise les Français

Si le bilan concernant l'échec de la prévention de la récidive dans le système français actuel est largement partagé, **les différentes solutions proposées font davantage débat et les réponses aux enquêtes d'opinion varient surtout en fonction du contexte d'interrogation.**

Ainsi, concernant les aménagements de peine, **64% des Français pensent qu'ils constituent un moyen de lutter contre la récidive**, selon l'enquête du Ministère de la Justice datant de 2009. La principale étude française des démographes Annie Kensey et Abdelmalik Benaouda du bureau des études et de la prospective de l'administration pénitentiaire, rendue publique en octobre 2011, tend d'ailleurs à donner raison à cette « opinion » puisqu'elle avance que 63% des sortants de prisons sans aménagement de peine sont à nouveau condamnés dans les cinq ans contre 39% pour les sortants en libération conditionnelle.

En revanche, après un début d'année 2011 marquée par un débat sur la récidive suite à l'affaire « Laetitia », une enquête menée en juin 2011 par l'IFOP pour la Lettre de l'Opinion révèle que **67% se déclarent, au contraire, favorables à la « suppression des remises et des aménagements systématiques de peines de prison »**. Alors à quoi peut-on imputer ce

renversement de tendance apparent ? Sans doute davantage au moment, aux formulations et à l'articulation des enquêtes, qu'à un véritable changement de paradigme. Ainsi, dans l'enquête du Ministère de la Justice, les interviewés étaient d'abord invités à juger des conditions de détention (nombre d'individus par cellule, conditions de vie et droits des détenus, etc.) ainsi que des missions de l'institution, avant de prononcer ce jugement favorable aux aménagements de peine. Et ce alors que dans l'enquête de l'IFOP, ils se prononçaient de manière plus « isolée » sur ce point, étant également interrogés sur la création d'un service civique obligatoire pour les mineurs délinquants récidivistes (approuvée à hauteur de 93%) et sur la création de 11 000 places de prison supplémentaires (approuvée à hauteur de 79%). Dans tous les cas, cette faible « cristallisation » des opinions à l'égard des aménagements de peine confirme qu'il s'agit là d'un sujet d'opinion faiblement constitué, les jugements pouvant assez fortement varier en fonction du moment et des modalités d'interrogation. Et donc de la manière dont les enjeux sont posés.

Une dimension idéologique ou pour le moins politique semble en tout cas primer dans l'approche ces questions puisque selon l'enquête de l'IFOP, 81% des sympathisants de Droite refusent l'application systématique des aménagements et remises de peine, contre « seulement » 55% des sympathisants de Gauche.

* *

*

On le voit ici, sur ce point comme sur de nombreux autres⁴, la France applique le principe « j'y pense et puis j'oublie ». Lorsqu'ils sont amenés à réfléchir à la prison, aux conditions d'incarcération, aux effets de la rétention, les Français sont critiques. Reste que ces sujets ne sont pas au cœur des préoccupations des Français. Et si, entre répression et réinsertion, nos compatriotes devaient plutôt pencher vers la seconde acception, ce positionnement ne pourrait être considéré comme étant irrémédiablement figé. Sous le coup de l'émotion, les citoyens privilégient les options répressives. Lorsque ceux-ci prennent le temps de se « poser », ils adoptent une autre posture. Tout laisse entendre que la nature du débat, la confiance et la légitimité des personnes le portant a – et aura – une incidence forte sur la perception que pourront en avoir, à l'avenir, les Français.

⁴ On peut penser à tous les sujets interrogeant la société et son rôle. Les Français ne se sentent pas, pour une immense majorité d'entre eux, directement concernés par la récidive et la prison.